

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE 2024 025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	27	32
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
32	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLÉ DES FETES DE RIGUEPEU, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, BROSSARD Sandrine, LABRIFFE Pierre, SERRALTA Brigitte, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, ANTONELLO Pierre, BERGÉ Sandrine

Représentés : THIEUX LOUIT Véronique représentée par COELHO Véronique, CAILLAVET Isabelle représentée par NETO Barbara, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, CHAULET Anthony représenté par CUEILLENS Caroline, NARRAN Béatrice représentée par OSPITAL Jean-Jacques

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, CAHUZAC Philippe, DAUGÉ Jean-François, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William, MENAL Pierrette, PERES Daniel, KLUCZYNSKI Lara, CAUQUIL Axel, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, COUDERC Vanessa, ROSELL Anaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nadine ARQUE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - TRANSPORT A LA DEMANDE 2024

La Présidente présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du BP du budget annexe de l'exercice 2024 du TRANSPORT A LA DEMANDE,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du TRANSPORT A LA DEMANDE pour l'année 2024 présenté par sa Présidente,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 44 212,78 €

En dépenses à la somme de : 44 212,78 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	9 212,78 €
011	Charges à caractère général	35 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		44 212,78 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
74	Subventions d'exploitation	44 212,78 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		44 212,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €
--	---------------

ADOpte A LA MAJORITE.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Publié le
Transmis à la Préfecture le 11/04/24

Nadine ARQUE
Secrétaire de séance

